

Au Conseil de fondation de la

Caisse de pension SRG SSR

Schwarztorstrasse 21
3007 Berne

**Rapport de l'organe de révision
des comptes annuels 2020**

(Période du 1.1. au 31.12.2020)

le 15 avril 2021

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la Caisse de pension SRG SSR, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel de la Caisse de pension SRG SSR, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-
saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Berne, le 15 avril 2021

BDO SA

Matthias Hildebrandt
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

pp Sibylle Schmid
Experte-réviseur agréée

BILAN EN FRANCS SUISSES

ACTIF	2020	2019	Referenz
A PLACEMENTS			
LIQUIDITES			
Liquidités	84'781'168.81	98'248'096.36	VI.4
AVOIRS ET CREANCES			
Avoirs envers l'employeur	542'532.60	296'665.25	VI.4
Créances (impôts anticipés inclus)	4'630'102.07	5'549'011.41	VI.4
	5'172'634.67	5'845'676.66	
TITRES			
Obligations CHF	1'077'420'428.46	1'007'074'560.07	VI.4
Obligations Devises étrangères	368'709'108.46	364'611'469.86	VI.4
Obligations Marchés émergents	102'087'486.04	99'972'323.17	VI.4
Actions Suisse	223'576'875.30	208'422'502.67	VI.4
Actions Monde	670'923'445.58	608'215'424.76	VI.4
Actions Marchés émergents	162'791'794.32	129'020'879.81	VI.4
Insurance Linked Securities	115'501'213.79	111'697'503.54	
Placements opportunistes	4'243'547.38	1'439'300.00	VI.4
Immobilier Suisse	610'980'638.83	634'053'763.42	VI.4
Immobilier Etranger	172'980'366.72	163'211'671.17	VI.4
	3'509'214'904.88	3'327'719'398.47	
PRETS HYPOTHECAIRES	83'851.95	116'751.95	VI.4
IMMEUBLES	81'690.00	81'690.00	VI.4
B COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	0.00	65'020.53	VI.4
TOTAL ACTIF	3'599'334'250.31	3'432'076'633.97	

BILAN EN FRANCS SUISSES

PASSIF	2020	2019	Referenz
D ENGAGEMENTS			
Prestations de libre passage et rentes	12'899'768.35	17'910'452.74	
Autres dettes	5'964'479.79	2'374'532.75	VII.1
	18'864'248.14	20'284'985.49	
F RESERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR			
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	1'461'383.30	1'587'872.85	VI.9
H CAPITAUX DE PREVOYANCE / PROVISIONS TECHNIQUES			
Capital de prévoyance assurés actifs	1'666'515'441.19	1'625'813'649.37	V.2.1-2.4
Capital de prévoyance rentiers	1'543'545'626.00	1'402'448'034.00	V.2.6
Provisions techniques	151'333'744.45	233'247'960.10	V.2.8
	3'361'394'811.64	3'261'509'643.47	
I RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	217'613'807.23	148'694'132.16	VI.3
J CAPITAL DE FONDATION / FONDS LIBRES / DECOUVERT			
Situation en début de période	0.00	-45'409'086.00	
Excédent des produits	0.00	45'409'086.00	
	0.00	0.00	
TOTAL PASSIF	3'599'334'250.31	3'432'076'633.97	

COMPTE D'EXPLOITATION EN FRANCS SUISSES

	20230	2019	Referenz
K COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations - salariés	49'635'747.50	48'804'109.55	
Cotisations - employeur	71'977'118.85	69'935'850.85	
Prélèvements dans les rés. cot. de l'employeur	-126'489.55	0.00	VI.9
Cotisations supplémentaires - salariés	40'095.70	44'714.70	
Cotisations supplémentaires - employeur	511'723.80	223'885.80	
Versements supplémentaires - employeur	3'002'491.65	1'387'597.65	
Contributions uniques et rachats	10'229'011.10	9'504'352.05	
Apports à la réserve de cotisations de l'employeur	0.00	0.00	VI.9
	135'269'699.05	129'900'510.60	
L PRESTATIONS D'ENTREE, VERSEMENTS ANTICIPES EPL			
Apports de libre passage	89'442'414.81	64'324'243.93	
Versements issus de reprise de portefeuilles d'assurés dans			
réserve mathématique des rentes	8'651'908.00	0.00	
provisions techniques	1'055'028.60	0.00	
réserve de fluctuation de valeurs	1'920'468.86	0.00	
Remboursements versements anticipés EPL	949'308.00	2'140'834.70	
Remboursements versements anticipés en cas de divorce	1'883'254.25	1'462'872.20	
	103'902'382.52	67'927'950.83	
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET DE PRESTATIONS D'ENTREE	239'172'081.57	197'828'461.43	
M PRESTATIONS REGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse	-89'532'137.05	-85'008'026.95	II
Rentes de survivants	-5'875'549.90	-5'265'893.60	II
Prestations d'invalidité	-2'772'712.90	-2'646'062.75	II
Prestations en capital à la retraite	-19'592'220.35	-15'184'153.90	
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-187'187.95	-52'485.00	
	-117'959'808.15	-108'156'622.20	
N PRESTATIONS EXTRA-REGLEMENTAIRES			
Rentes, prestations en capital, autres prestations extra-réglementaires	-58'400.65	-322'040.85	
O PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie	-70'275'180.67	-89'010'422.19	
Versements anticipés EPL	-4'692'101.10	-2'726'939.30	VII.2
Versements anticipés en cas de divorce	-2'162'168.69	-3'319'887.40	
	-77'129'450.46	-95'057'248.89	
DEPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPES	-195'147'659.26	-203'535'911.94	

COMPTE D'EXPLOITATION EN FRANCS SUISSES

	2020	2019	Referenz
DISSOLUTION / CONSTITUTION DE CAPITAUX DE P/Q PREVOYANCE PROVISIONS TECHNIQUES ET RESERVES DE COTISATIONS			
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance - assurés actifs	-27'484'125.82	-44'799'584.01	V.2.1-2.4
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance - rentiers	-141'097'592.00	-103'927'080.00	V.2.6
Dissolution / constitution de provisions techniques	81'914'215.65	-28'364'550.70	V.2.8
Rémunération du capital épargne	-13'217'666.00	-23'660'908.75	
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	126'489.55	0.00	VI.9
	-99'758'678.62	-200'703'123.46	
S CHARGES D'ASSURANCE			
Cotisations au Fonds de garantie	-508'205.78	-523'293.90	
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE	-56'242'462.09	-206'933'867.87	
T RESULTAT NET DES PLACEMENTS			
Intérêts des créances et des hypothèques	-79'673.09	-84'961.79	VI.5
Résultat net - Liquidités / couverture du risque du change	49'984'663.58	-3'863'040.87	VI.5
Résultat net - Obligations CHF	10'176'117.82	40'899'842.19	VI.5
Résultat net - Obligations Devises étrangères	4'181'404.29	22'144'943.45	VI.5
Résultat net - Obligations Marchés émergents	-6'996'154.91	10'506'338.00	VI.5
Résultat net - Actions Suisse	7'142'002.12	51'234'739.65	VI.5
Résultat net - Actions Monde	35'500'064.96	123'880'974.21	VI.5
Résultat net - Actions Marchés émergents	13'967'576.29	16'358'577.61	VI.5
Résultat net - Insurance Linked Securities	5'072'041.87	-3'947'171.76	VI.5
Résultat net - Commodities	0.00	0.00	VI.5
Résultat net - Placements opportunités	-68'805.25	28'786.00	VI.5
Résultat net - Immobilier Suisse	31'166'702.43	127'437'238.07	VI.5
Résultat net - Immobilier Etranger	-14'085'298.56	27'213'258.15	VI.5
Frais de gestion de la fortune	-10'772'706.27	-10'670'099.07	VI.5-7
	125'187'935.28	401'139'423.84	
V AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations fournies	86'567.46	50'309.48	
Autres produits	-1'502.25	-0.74	
	85'065.21	50'308.74	
X FRAIS D'ADMINISTRATION			
Emoluments de l'autorité bernoise de surveillance ABSPP	-13'600.00	-13'040.00	
Emoluments de Commission de haute surveillance	-4'423.80	-4'425.15	
Frais généraux d'administration	-92'839.53	-135'181.40	
	-110'863.33	-152'646.55	VI.10
RESULTAT AVANT CONSTITUTION / DISSOLUTION RESERVE FLUCT. VALEURS	68'919'675.07	194'103'218.16	
CONSTITUTION / DISSOLUTION RESERVE FLUCT. VALEURS	-68'919'675.07	-148'694'132.16	VI.3
EXCEDENT DES PRODUITS	0.00	45'409'086.00	



PKS CPS

Pensionskasse SRG SSR
Caisse de pension SRG SSR
Cassa pensioni SRG SSR

Annexe aux comptes annuels 2020

Annexe aux comptes annuels 2020

Table des matières

I	BASES ET ORGANISATION.....	3
1.	Forme juridique et but.....	3
2.	Enregistrement LPP et fonds de garantie LPP	3
3.	Bases légales	3
4.	Organe suprême, gestion et pouvoir de signature	3
5.	Employeurs affiliés	4
6.	Expertise, révision et surveillance	4
II	PERSONNES ASSUREES ACTIVES ET BENEFICIAIRES DE RENTE.....	4
III	MODE DE REALISATION DE L'OBJECTIF ET FINANCEMENT	5
1.	Plan de prévoyance A pour les assuré.es rémunéré.es au mois.....	5
2.	Plan de prévoyance B pour les assurés rémunérés à l'heure.....	5
3.	Plan de prévoyance en primauté des prestations - génération transitoire 55+ (1949 – 1959)	6
IV	PRINCIPES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES SELON LA NORME SWISS GAAP RPC 26	6
V	RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRE DE COUVERTURE.....	6
1.	Type de couverture des risques	6
2.	Evolution et rémunération des avoirs épargnés	6
3.	Résultat de la dernière expertise technique.....	9
4.	Bases techniques / Autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	10
5.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2.....	10
VI	EXPLICATIONS RELATIVES AU PLACEMENT DE LA FORTUNE ET AUX RESULTATS NETS DES PLACEMENTS	11
1.	Organisation de l'activité de placement.....	11
2.	Société mandatée pour l'administration des placements.....	12
3.	Valeur cible et calcul de la réserve pour fluctuations de valeurs	12
4.	Répartition de la fortune entre les différents classes d'actifs en CHF	13
5.	Détail du résultat net des placements	15
6.	Liste détaillée des commissions sur placements et liquidités	17
7.	Frais de gestion de fortune liés aux placements collectifs	17
8.	Déclaration d'intégrité et de loyauté	18
9.	Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	18
10.	Charges administratives	19
VII.	EXPLICATIONS DES AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION.....	19
1.	Autres dettes	19
2.	Prélèvement anticipé pour l'acquisition d'un logement (EPL).....	19
VIII.	EXIGENCES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE	19
IX.	AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE	20
1.	Découvert/explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)	20
2.	Opérations particulières – Intégration Prévoyance des cadres	20
X.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DU BILAN	20

I BASES ET ORGANISATION

1. Forme juridique et but

La Caisse de pension SRG SSR (CPS) est une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil (CC). Constituée par acte authentique du 16 septembre 2002 (changement de nom avec le nouvel acte authentique du 19 avril 2016), elle a pour but d'assurer les salarié.es de l'employeur contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Elle propose à cette fin trois plans de prévoyance. Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2003.

2. Enregistrement LPP et fonds de garantie LPP

La CPS a son siège à Berne. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle conformément à l'article 48 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Soumise au contrôle de l'autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), elle doit fournir dans tous les cas les prestations minimales prévues par la LPP.

3. Bases légales

Acte de prévoyance	du 19 avril 2016
Règlement de prévoyance	en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2020 *
Règlement d'organisation	en vigueur depuis le 1 ^{er} mai 2012
Règlement de placement	en vigueur depuis le 1 ^{er} septembre 2020
Règlement sur les engagements de prévoyance	en vigueur depuis le 31 décembre 2020
Règlement de liquidation partielle	en vigueur depuis le 1 ^{er} juin 2009
Règlement d'assainissement	en vigueur depuis le 8 octobre 2010

* Le règlement de prévoyance 2021 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

4. Organe suprême, gestion et pouvoir de signature

Membres du Conseil de fondation
Délégation de l'employeur

Cereghetti Piero, président *
Bonvin Steve
Grossenbacher Beat
Perrotta Barca Patrizia
Schäffler Jürg (jusqu'au 30 juin 2020)
Ziegler Alex (à partir du 1^{er} juillet 2020)

Membres du Conseil de fondation
Délégation du personnel

Juilland Jean-Marc, vice-président *
Bonanomi Klaus
Bossard Tobias (à partir du 1^{er} juillet 2020)
Fasani Luca
Lehmann Barbara
Schäfer David (jusqu'au 30 juin 2020)

Conseiller de la délégation du personnel Urban Hodel (sans droit de vote)

Le Conseil de fondation est élu pour un mandat de quatre ans. Son mandat actuel se termine le 31 décembre 2022.

Directeur Vauclair Emmanuel *

Directrice suppléante Staub Kohler Marlise *

Pouvoir de signature * autorisé.es à signer collectivement à deux

Dépositaire central Partenaire contractuel: Banque Julius Bär, Zurich
Responsable du mandat: Gregor Ph. Killer

Conseiller en placement

Partenaire contractuel: PPCmetrics AG, Zürich
Responsable du mandat: Hansruedi Scherer

5. Employeurs affiliés

SRG SSR (fondatrice)
Telepool Sàrl
Mediapulse SA
SRG Deutschschweiz

Syndicat suisse des mass media SSM
Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur
SWISS TXT SA
Viasuisse SA

6. Expertise, révision et surveillance

Organe de révision

Partenaire contractuel: BDO SA, Berne
Responsable du mandat: Matthias Hildebrandt

Expert en prévoyance professionnelle

Partenaire contractuel: Aon Schweiz SA, Nyon
Expert exécutant: Olivier Vaccaro

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de
prévoyance et des fondations (ASBPF)
Numéro de registre: BE.0828

II PERSONNES ASSUREES ACTIVES ET BENEFICIAIRES DE RENTE

	Au 31.12.2020			Au 31.12.2019		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Personnes assurées actives						
Effectif en début d'exercice	2'747	3'933	6'680	2'774	3'977	6'751
Entrées	214	232	446	284	313	597
Sorties	-174	-240	-414	-270	-283	-553
Départs à la retraite	-55	-78	-133	-38	-68	-106
Décès	-2	-6	-8	-2	-4	-6
Invalidités	-3	-2	-5	-1	-2	-3
Effectif en fin d'exercice	2'727	3'839	6'566	2'747	3'933	6'680
Bénéficiaires de rentes						
Effectif en début d'exercice	1'029	1'495	2'524	969	1'444	2'413
Entrées	110	131	241	92	100	192
Sorties	-36	-47	-83	-32	-49	-81
Effectif en fin d'exercice	1'103	1'579	2'682	1'029	1'495	2'524
Rente de retraite	760	1'408	2'168	713	1'337	2'050
Rente d'enfant de retraité.e	80	63	143	81	57	138
Rentes de survivant.es	195	39	234	172	34	206
Rentes d'orphelin.e	20	8	28	17	7	24
Rentes d'invalidité	36	45	81	35	45	80
Rentes d'enfant d'invalidé	11	16	27	10	15	25
Rentes en cas de divorce	1	0	1	1	0	1
Total	1'103	1'579	2'682	1'029	1'495	2'524

Répartition par employeur au 31.12.2020	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes	Total
SRG SSR (fondatrice)	6'210	2'624	8'834
SWISS TXT SA	244	15	259
Mediapulse SA	25	3	28
Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur	14	7	21
Viasuisse SA	22	0	22
SRG Deutschschweiz	26	3	29
Syndicat suisse des mass media SSM	14	7	21
Telepool Sàrl	5	0	5
Personnes assurées actives à titre facultatif	6	23	29
Total	6'566	2'682	9'248

III MODE DE REALISATION DE L'OBJECTIF ET FINANCEMENT

1. Plan de prévoyance A pour les assuré.es rémunéré.es au mois

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations conformément à l'article 15 de la LFLP et est enveloppant. Le salaire déterminant est égal à 13 fois le salaire mensuel AVS. Le salaire cotisant, qui sert de base au calcul des cotisations et des prestations, correspond au salaire déterminant, après déduction d'un montant de coordination égal à 7/8 de la rente AVS maximale. Pour les cadres, le salaire cotisant comprend la composante salariale variable définie par contrat.

Les cotisations sont échelonnées en fonction de l'âge des assuré.es; elles atteignent entre 6,5 % et 12 % du salaire cotisant pour les salarié.es et entre 7,75 % et 20,25 % du salaire cotisant pour l'employeur. Appelé.es «assuré.es risques», les jeunes de 18 à 19 ans sont assuré.es contre le risque de décès et d'invalidité. A partir du mois suivant celui du 20^e anniversaire, les prestations de vieillesse sont également assurées.

2. Plan de prévoyance B pour les assuré.es rémunéré.es à l'heure

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations conformément à l'article 15 de la LFLP et est enveloppant. Le salaire déterminant correspond au salaire de l'année civile précédente soumis à l'AVS. Pendant la première année civile, il correspond au salaire soumis à l'AVS convenu avec l'employeur. Le salaire cotisant est égal au salaire déterminant et sert de base au calcul des cotisations et des prestations.

Les cotisations sont échelonnées en fonction de l'âge des assuré.es; elles atteignent entre 6 % et 9 % du salaire cotisant pour les salarié.es et entre 8,5 % et 12 % du salaire cotisant pour l'employeur. Appelé.es «assuré.es risques», les jeunes de 18 à 19 ans sont assuré.es contre le risque de décès et d'invalidité. A partir du mois suivant celui du 20^e anniversaire, les prestations de vieillesse sont également assurées.

Définition des prestations dans les plans de prévoyance A et B:

La prestation de retraite peut être versée aux femmes et aux hommes entre 58 et 65 ans. Le taux de conversion pour un départ à la retraite compris entre 58 et 65 ans évolue entre 4,3 % et 5,35 % de l'avoir de retraite (entre 3,95 % et 5,00 % depuis le 1^{er} janvier 2021). D'entente avec l'employeur, la personne assurée active peut rester assurée jusqu'au terme de son activité lucrative, mais au plus jusqu'à l'âge de 70 ans révolus. Le montant des prestations de risque est défini comme un pourcentage fixe du salaire soumis à cotisations.

3. Plan de prévoyance en primauté des prestations - génération transitoire 55+ (1949 – 1959)

Le plan de prévoyance se fonde sur la primauté des prestations conformément à l'article 16 de la LFLP et est enveloppant. Il englobe les salaires assurés jusqu'à un plafond de 184 860 CHF, soit 6,5 fois la rente AVS complète maximale / à partir du 01.01.2021: 186 420 CHF). Les éléments salariaux qui dépassent ce seuil sont assurés dans un compte complémentaire séparé.

Les cotisations récurrentes des personnes assurées et de l'employeur sont échelonnées selon l'âge et atteignent, pour les salarié.es et pour l'employeur, entre 19 % et 27 % du salaire assuré. En cas d'augmentation salariale, les assuré.es paient en plus, répartie sur 12 mois, une cotisation équivalente à 85 % de la hausse du salaire assuré, tandis que l'employeur assume le montant résiduel nécessaire à l'augmentation du capital de couverture.

La prestation de retraite peut être versée aux femmes et aux hommes entre 58 et 65 ans. Un taux de rente de 1,5 % est constitué pour chaque année d'assurance. Le montant des prestations de risque est défini comme un pourcentage fixe du salaire assuré.

IV PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA NORME SWISS GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont effectués selon les dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte d'exploitation et les annexes, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et satisfont à la norme Swiss GAAP RPC 26.

Les actifs sont évalués aux valeurs actuelles en vigueur à la date de clôture du bilan sans effet de lissage. L'évaluation du capital de prévoyance et des provisions techniques est réalisée chaque année selon des principes reconnus et sur des bases techniques accessibles au public.

V RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE

1. Type de couverture des risques

La CPS est une institution de prévoyance autonome.

2. Evolution et rémunération des avoirs épargnés

2.1 Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne des personnes assurées actives en primauté des cotisations

	2020	2019
Au 1er janvier	1'224'735'078.19	1'106'811'011.34
+ Cotisations d'épargne salarié.es et employeur	94'921'872.65	89'678'703.35
+ Rachats et apports uniques	6'387'004.30	4'824'860.55
+ Apports de libre passage	58'694'070.62	61'058'719.96
+ Remboursements versements anticipés logement/divorce	1'248'008.00	2'096'424.05
- Prestations de libre passage en cas de sortie	-40'483'937.11	-47'503'099.61
- Versements anticipés acquisition logement/divorce	-5'040'443.31	-3'942'786.75
- Départs à la retraite	-17'643'960.80	-6'909'552.50
- Invalidités	-3'271'572.50	-981'010.35
- Décès	-2'874'615.50	-1'771'073.50
- Ajustement montant minimum selon art. 17 LFPL	-200'511.30	-857'092.60
Dissolution/constitution avoirs d'épargne	91'735'915.05	95'694'092.60
+ rémunération (1,00 % / 2,00 %)	12'344'529.35	22'229'974.25
Au 31 décembre	1'328'815'522.59	1'224'735'078.19

2.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne en compte complémentaire

	2020	2019
Au 1er janvier	71'858'782.18	73'149'074.48
+ Cotisations d'épargne salarié.es et employeur	4'905'535.25	5'348'155.65
+ Rachats et apports uniques	17'906.75	56'306.85
+ Apports de libre passage	2'897'089.90	606'573.35
+ Remboursements versements anticipés logement/divorce	27'648.53	94'113.80
- Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'665'879.66	-1'915'076.70
- Versements anticipés acquisition logement/divorce	-1'016'783.40	-1'541'659.80
- Départs à la retraite	-4'921'425.35	-5'054'249.80
- Invalidités	-128'650.35	-37'879.40
- Décès	-182'294.10	-181'810.65
Versements anticipés acquisition logement/divorce	-66'852.43	-2'625'526.70
+ Rémunération (1,00 % / 2,00 %)	706'515.80	1'335'234.40
Au 31 décembre	72'498'445.55	71'858'782.18

2.3 Evolution et rémunération du compte retraite anticipée

	2020	2019
Au 1er janvier	5'396'887.00	5'088'708.79
+ Rachats et apports uniques	2'086'543.45	2'451'172.35
- Prestations de libre passage en cas de sortie	0.00	-102'634.55
- Versements anticipés acquisition logement/divorce	0.00	0.00
- Départs à la retraite	-3'457'227.90	-2'124'355.44
- Invalidités	0.00	-11'704.25
Dissolution/constitution avoirs d'épargne	-1'370'684.45	212'478.11
+ Rémunération (1,00 % / 2,00 %)	48'386.50	95'700.10
Au 31 décembre	4'074'589.05	5'396'887.00

2.4 Evolution des réserves mathématiques pour les assuré.es en primauté des prestations

	2020	2019
Au 1er janvier	323'822'902.00	372'304'362.00
Variation	-62'696'018.00	-48'481'460.00
Au 31 décembre	261'126'884.00	323'822'902.00

2.5 Somme des avoirs de retraite selon LPP

	2020	2019
Au 1er janvier	612'347'035.16	604'261'224.73
Variation	5'304'580.98	8'085'810.43
Au 31 décembre	617'651'616.14	612'347'035.16

2.6 Evolution des réserves mathématiques pour les rentes

	2020	2019
Au 1er janvier	1'402'448'034.00	1'298'520'954.00
Variation	141'097'592.00	103'927'080.00
Au 31 décembre	1'543'545'626.00	1'402'448'034.00

2.7 Récapitulatif: capitaux de prévoyance, y compris provisions techniques

	2020	2019
Au 1er janvier	3'261'509'643.47	3'060'806'520.01
Variation capitaux de prévoyance	168'699'952.17	148'726'664.01
Variation provisions techniques	-81'914'215.65	28'315'550.70
Rémunération	13'099'431.65	23'660'908.75
Au 31 décembre	3'361'394'811.64	3'261'509'643.47

2.8 Provisions techniques

	2020	2019
A) pour l'allongement de l'espérance de vie	51'046'000.00	36'106'000.00
B) pour les risques d'assurance	16'433'000.00	15'017'000.00
C) mesures d'atténuation "retraite anticipée"	11'537'000.00	13'348'000.00
D) pour prestations compl. en cas de retraite anticipée	3'718'559.45	3'776'960.10
E) pour l'abaissement du taux d'intérêt technique	0.00	145'000'000.00
F) pour la rémunération	20'600'000.00	20'000'000.00
G) pour les événements spéciaux	47'999'185.00	0.00
Au 31 décembre	151'333'744.45	233'247'960.10

A) Provision pour l'allongement de l'espérance de vie

Cette provision tient compte de l'allongement de l'espérance de vie et permet de couvrir le coût du futur changement des bases techniques. Au 31.12.2016, la CPS est passée des bases périodiques LPP 2010 (P2010) aux bases périodiques LPP 2015 (P2017) et a de ce fait épuisé la totalité de la provision constituée. A compter de l'exercice 2017, la provision annuelle constituée est égale à 0,4 % (état au 31.12.2020: 1,6 %) des avoirs de retraite des assurés des plans de prévoyance A et B (primauté des cotisations), des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (sans prise en compte des prestations temporaires telles que rentes transitoires ou rentes pour enfants) ainsi que de la valeur actuelle des prestations acquises des assurés en primauté des prestations. En 2020, la provision pour l'allongement de l'espérance de vie a évolué comme suit:

	2020	2019
Montant au 1er janvier	36'106'000	22'691'000
Constitution / dissolution	14'940'000	13'415'000
Au 31 décembre	51'046'000	36'106'000

B) Provision pour les risques d'assurance

Les risques de décès et d'invalidité sont soumis à d'importantes fluctuations. C'est pourquoi la CPS a constitué une provision pour risques d'assurance qui permet de couvrir les surcoûts induits par une évolution défavorable des sinistres. La somme à provisionner est calculée sur la base d'un niveau de garantie de 97,5 % et en tenant compte de la cotisation de risque comprise dans le financement. La provision pour les risques d'assurance permet à la CPS de faire face à deux mauvaises années consécutives. En 2020, elle a évolué comme suit:

	2020	2019
Au 1er janvier	15'017'000	14'394'000
Constitution / dissolution	1'416'000	623'000
Au 31 décembre	16'433'000	15'017'000

C) Provision pour les mesures d'accompagnement «Retraite anticipée»

A compter du 1^{er} janvier 2014, le Conseil de fondation a supprimé les conditions avantageuses applicables en cas de retraite anticipée et éliminé ainsi tout subventionnement croisé par les personnes assurées actives. La CPS amortit sur une période transitoire de 10 ans les baisses qui en résultent pour les bénéficiaires nés entre 1949 et 1959. Pour financer cette mesure, elle a constitué une provision de 34,457 millions CHF (état au 31.12.2013), dont le montant a baissé de -1,811 millions CHF en 2020 par rapport à 2019.

D) Provision pour prestations complémentaires à la retraite

Dans le cadre de la fusion au 1^{er} janvier 2005, la CPS a reçu de la Fondation IP et de la Fondation pour le personnel de la SSR des capitaux destinés aux bénéficiaires d'une retraite anticipée. Cette provision permet d'allouer les prestations définies dans la «Notice sur les prestations complémentaires en cas de retraite anticipée». En 2020, les versements effectués à ce titre se sont élevés à 58 400,65 CHF. La possibilité de percevoir ces prestations a été supprimée au 31.12.2013, mais les personnes qui en ont fait usage jusqu'à cette date conservent les prestations décrites dans la notice ci-dessus.

E) Provision pour l'abaissement du taux d'intérêt technique

Le 4 décembre 2019, le Conseil de fondation a décidé de réduire le taux technique et de le ramener à 1,75 % au 31 décembre 2020. Le montant nécessaire pour financer cette baisse, à savoir 145 millions CHF (y compris le coût des mesures compensant la baisse consécutive des taux de conversion réglementaires), a été provisionné au 31.12.2019. Cette provision était entièrement épuisée au 31 décembre 2020 (voir V / 2.8 ch. 4).

F) Provision pour rémunération

La provision pour rémunération a pour but de permettre une rémunération équitable des avoirs en primauté des prestations (plan destiné à disparaître) et des avoirs des deux plans en primauté des cotisations. En décembre 2020, le Conseil de fondation a décidé d'ajouter 0,6 million CHF à cette provision.

G) Provision pour événements spéciaux

Parallèlement à la baisse du taux technique de 2,25 % à 1,75 % au 31 décembre 2020 et à la baisse des taux de conversion réglementaires qui y est associée, le Conseil de fondation a adopté une mesure d'accompagnement: une allocation unique calculée selon l'âge à créditer au 1^{er} janvier 2021 à l'avoir de retraite des assuré.es concerné.es en primauté des cotisations (plans A et B). Cette mesure, dont le coût total s'élève à 47,892 millions CHF, a été financée par un prélèvement sur la provision pour l'abaissement du taux d'intérêt technique et créditée à la provision pour événements spéciaux. En outre, une somme de 0,107 million CHF, reliquat de l'intégration Gemini, a été créditée à cette provision pour financer de futures baisses du taux technique pour les bénéficiaires de rente Gemini.

3. Résultat de la dernière expertise technique

L'expert en prévoyance professionnelle a établi en avril 2020 une expertise technique au 31 décembre 2019. Il constate que

- la CPS est sortie de la situation de découvert de l'année passée;
- elle affiche un degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 de 104,6 %;
- elle a constitué une réserve pour fluctuations de valeurs de 148,7 millions CHF;
- la situation financière de la Caisse est fragile, d'une part en raison de l'absence de marge entre le rendement attendu selon la stratégie de placement et le rendement nécessaire à la rémunération des engagements de prévoyance, d'autre part en raison de sa faible capacité d'assainissement.

Sur la base de son examen au 31 décembre 2019, l'expert atteste que

- les bases techniques utilisées sont appropriées;
- le taux technique est élevé, malgré le provisionnement du coût de son abaissement à 1,75 %, et correspond aux dispositions de la DTA 4;
- la CPS offre la garantie qu'elle est en mesure de remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et aux financements sont conformes aux prescriptions légales.

4. Bases techniques / Autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Pour la clôture de l'exercice au 31 décembre 2020, la CPS a utilisé les bases périodiques LPP 2015 (P2017) et un taux d'intérêt technique de 1,75 %, contre 2,25 % l'année précédente. L'ensemble de mesures adoptées en décembre 2019 par le Conseil de fondation – abaissement du taux d'intérêt technique de 2,25 % à 1,75 %, baisse du taux de conversion réglementaire de 5,35 % à 5,00 % et versement d'une attribution unique calculée selon l'âge à créditer au 1^{er} janvier 2021 sur l'avoir de retraite de toutes les personnes assurées concernées en primauté des cotisations (plans A et B) – a été mis en œuvre le 31 décembre 2020.

Cet ensemble de mesures se répercute sur la situation financière de la CPS au 31 décembre 2020 de la manière suivante:

Taux d'intérêt technique

Augmentation capital de prévoyance bénéficiaires de rentes:	CHF	– 76,6 mio
Augmentation capital de prévoyance actifs prim. prest.:	CHF	– 14,4 mio
Résultat pour la CPS:	CHF	– 91,0 mio

Mesure d'accompagnement «attribution unique»

Coût pour les actif.ves en primauté des cotisations:	CHF	– 47,9 mio
Coût pour les invalides en primauté des cotisations:	CHF	– 0,5 mio
Dissolution «montant minimum art. 17 LFLP»:	CHF	0,5 mio
Résultat pour la CPS:	CHF	– 47,9 mio

Provision «Abaissement du taux d'intérêt technique»

Dissolution de la provision:	CHF	145,0 mio
Résultat pour la CPS:	CHF	145,0 mio

Synthèse

Taux d'intérêt technique:	CHF	– 91,0 mio
Mesure d'accompagnement «attribution unique»:	CHF	– 47,9 mio
Provision «abaissement du taux d'intérêt technique»:	CHF	145,0 mio
Résultat pour la CPS:	CHF	6,1 mio

Ces changements se traduisent par un bénéfice de 6,1 millions CHF pour l'exercice 2020.

5. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	2020 (en CHF)	2019 (en CHF)
1 Fortune disponible	3'579'008'619	3'410'203'776
Engagements de prévoyance:		
Assuré.es actif.ves, y compris capital d'épargne	1'666'515'441	1'625'813'649
Bénéficiaires de rentes	1'543'545'626	1'402'448'034
Provisions techniques	151'333'744	233'247'960
2 Total engagements de prévoyance + provisions techn.	3'361'394'811	3'261'509'643
Réserves pour fluctuations de valeurs	217'613'807	148'694'132
Degré de couverture (1 en % de 2)	106.5%	104.6%

La performance de l'exercice 2020 s'élève à 3,6 %, contre 13,3 % en 2019. Par rapport à l'année précédente, la situation financière de la Caisse s'est améliorée puisque son degré de couverture est passé de 104,6 % à 106,5 %. Cette évolution tient essentiellement au rendement obtenu sur les placements qui permet de couvrir le coût des intérêts du plan en primauté des prestations et des bénéficiaires de rentes. La CPS a pu porter sa réserve pour fluctuations de valeurs à 217,6 millions CHF. A la date du bilan, la CPS affiche une légère surcouverture et une capacité financière limitée à supporter les risques.

VI EXPLICATIONS RELATIVES AU PLACEMENT DE LA FORTUNE ET AUX RESULTATS NETS DES PLACEMENTS

1. Organisation de l'activité de placement

Commission de placement: Ziegler Alex, président (depuis le 01.07.2020)
 Bossard Tobias
 Juilland Jean-Marc
 Montant Philippe (depuis le 01.10.2020)
 Schäffler Jürg (président, jusqu'au 30.06.2020)
 Vauclair Emmanuel, directeur, sans droit de vote
 Howald Christoph, spécialiste en finances, sans droit de vote

Conseiller en placement: PPCmetrics SA, Zurich, Scherer Hansruedi

Les placements sont confiés aux gestionnaires de fortune suivants:

Classe d'actifs	Gestionnaire de fortune	Responsable portefeuille	Agrément
Obligations CHF	Loyal Finance AG	Urech Bernhard Tarnutzer Hans	FINMA
	Banque SYZ SA	Hannemann Daniel	FINMA
Hypothèques	Swisscanto Fondation de placement (depuis le 3.09.2020)	Gähler Michael	CHS PP
	UBS Fondation de placement (depuis le 22.07.2020)	Leuenberger Samuel	CHS PP
	Zurich fondation de placement (depuis 19.05.2020)	Simoni Marvin	CHS PP
Obligations Devises étrangères	ZKB (Swisscanto Invest by ZKB)	Stettler Karl	FINMA
	Vontobel Asset Management AG	Holzgang Anna	FINMA
Obligations Marchés émergents	responsAbility Investments AG	Heimes Martin & Müller Thomas	FINMA
	Wellington Management Company LLP	Valone James Henry Michael	SEC
Actions Suisse	IAM Independent Asset Management SA	Thétaz Michel	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Riat Roland	FINMA
Actions Monde	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA	Biner Gustav	FINMA
	Allianz Global Investors Sàrl	Weis Magnus	BaFin
Actions Marchés émergents	Pictet Asset Management SA (jusqu'au 24.07.2019)	Cornet Stéphane	FINMA
	Credit Suisse Asset Management (Schweiz) SA (depuis le 24.07.2019)	Biner Gustav	FINMA

Private Equity	Renaissance Management SA (depuis le 29.11.2019)	Waldvogel Christian	CHS PP
	Swiss Entrepreneurs Fund (CS/UBS) (depuis le 30.01.2020)	Keller Philipp	FINMA
	Swisscanto Switzerland Growth I KmGk (depuis le 17.01.2020)	Hogg Andreas	FINMA
Insurance Linked Securities	Credit Suisse Insurance Linked Strategies Ltd.	Hilti Niklaus	CHS PP
Immobilier Suisse	Maerki Baumann & Co. AG	Frey Rolf	FINMA
	UBS SA, UBS Asset Management	Maksimovic Dalibor	FINMA
	ASSETIMMO Fondation de placements immobiliers		CHS PP
	Avadis Fondation d'investissement		CHS PP
Immobilier Etranger	UBS SA, UBS Asset Management	Newman Stuart	FINMA
Couv. de change	Record Currency Management Ltd.	Noyen Bob	FCA/SEC/CFTC

Légende:

BaFin = Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht

CFTC = Commodity Futures Trading Commission

CHS PP = Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle

FCA = Financial Conduct Authority

FINMA = Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

NFA = National Futures Association

SEC = Securities an Exchange Commission

2. Société mandatée pour l'administration des placements

Le dépositaire central est la Banque Julius Bär à Zurich. Cet établissement est également chargé de la comptabilité des titres.

3. Valeur cible et calcul de la réserve pour fluctuations de valeurs

	2020	2019
	(en CHF)	(en CHF)
Réserves pour fluctuations de valeurs au 1.1.	148'694'132.16	0.00
Constitution / dissolution le 31.12.	68'919'675.07	148'694'132.16
Etat au 31.12.; 6,5 % (2019: 4,6 %)	217'613'807.23	148'694'132.16
Valeur cible de la réserve pour fluctuations de valeurs	-504'209'221.75	-489'226'446.52
Surcouverture	217'613'807.23	148'694'132.16
Déficit de la réserve	-286'595'414.52	-340'532'314.36
Fortune liée	3'361'394'811.64	3'261'509'643.47
Valeur cible de la réserve pour fluctuations de valeurs:		
garantie de 97,5 %	15.00%	15.00%

Le montant nécessaire de la réserve pour fluctuations de valeurs a été calculé selon une approche financière et économique. Selon les calculs de PPCmetrics, il s'élève à 14,2 % (2019: 14,5 %). Le conseiller recommande toutefois de viser une réserve d'au moins 15 % (2019: 15 %), car la répartition réelle des actifs peut présenter des risques de fluctuations plus élevés que le niveau défini par la stratégie.

4. Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs en CHF

Placements (en CHF)	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités / placements monétaires	84'781'168.81	98'248'096.36
Autres créances en CHF		
- Avoirs envers l'employeur	542'532.60	296'665.25
- Créances et avoirs de l'impôt anticipé	4'629'922.62	5'549'011.41
<i>Total Autres créances</i>	<i>5'172'634.67</i>	<i>5'845'676.66</i>
Obligations		
- Obligations CHF	1'071'727'634.79	1'000'267'556.80
- Intérêts courus sur obligations CHF	5'692'793.67	6'807'003.27
<i>Total Obligations CHF</i>	<i>1'077'420'428.46</i>	<i>1'007'074'560.07</i>
- Obligations Devises étrangères	366'226'904.87	361'539'872.32
- Intérêts courus sur obligations Devises étrangères	2'482'203.59	3'071'597.54
<i>Total Obligations Devises étrangères</i>	<i>368'709'108.46</i>	<i>364'611'469.86</i>
Obligations Marchés émergents	102'087'486.04	99'972'323.17
Actions Suisse	223'576'875.30	208'422'502.67
Actions Monde	670'923'445.58	608'215'424.76
Actions Marchés émergents	162'791'794.32	129'020'879.81
Insurance Linked Securities	115'501'213.79	111'697'503.54
Placements opportunistes	4'243'547.38	1'439'300.00
Immobilier Suisse	610'980'638.83	634'053'763.42
Immobilier Etranger	172'980'366.72	163'211'671.17
Prêts hypothécaires	83'851.95	116'751.95
Immeubles, terrains	81'690.00	81'690.00
Compte de régularisation actif	0.00	65'020.53
Total Placements	<u>3'599'334'250.31</u>	<u>3'432'076'633.97</u>

Répartition en pourcent:

	En pour-cent de la fortune (situation réelle)		Stratégie dès 01.10.2018	Marges tactiques		Limites max. LPP
	2020	2019		Minimum	Maximum	
Avoirs à court terme et liquidités (CHF 84'781'168.81)	2.4%	2.9%	1%	0%	5%	
Obligations CHF (CHF 1'077'420'428.46)	30.0%	29.4%	32%	27%	37%	
Obligations Dev. étrangères hedgées (CHF 368'709'108.46)	10.3%	10.6%	12%	9%	15%	
Obligations Marchés émergents (CHF 102'087'486.04)	2.8%	2.9%	3%	2%	4%	
Total Obligations (CHF 1'548'217'022.96)	43.1%	42.9%	47%			
Actions Suisse (CHF 223'576'875.30)	6.2%	6.1%	6%	4%	8%	
Actions Monde hedgées (CHF 670'923'446.58)	18.7%	17.8%	17%	12%	22%	
Actions Marchés émergents (CHF 162'791'794.32)	4.5%	3.8%	4%	3%	5%	
Total Actions (CHF 1'057'292'116.20)	29.4%	27.7%	27%			50%
Insurance Linked Securities (CHF 115'501'213.79)	3.2%	3.3%	4%	3%	5%	
Placements opportunistes (CHF 4'243'547.38)	0.1%	0.0%	0%	0%	4%	
Placements alternatifs (CHF 119'744'761.17)	3.3%	3.3%	4%			15%
Immobilier Suisse (CHF 610'980'638.83)	17.0%	18.5%	16%	12%	20%	
Immobilier Etranger hedgé (CHF 172'980'366.72)	4.8%	4.8%	5%	4%	6%	10%
Total Immobilier (CHF 783'961'005.55)	21.8%	23.3%	21%			30%
Total Titres hypothécaires (CHF 338'121'297.00)	9.4%	6.3%				50%
Total Devises étrangères (CHF 262'428'610.00)	7.3%	6.6%	7%	5%	13%	30%

Au 31 décembre 2020, les marges tactiques de la stratégie étaient toutes respectées. La CPS se conforme à la limite s'appliquant aux débiteurs individuels selon l'art. 54 OPP 2, ainsi qu'à la limite par société en matière de participation selon l'art. 54a OPP 2.

4.1 Exercice des droits de vote

La CPS fait usage de ses droits de vote lors des assemblées générales en Suisse. Les votes sont exprimés par écrit, sur la base des analyses et des recommandations d'Ethos. Depuis l'automne 2020, la CPS exerce ses droits de vote par l'intermédiaire d'ISS (Institutional Shareholder Services). La CPS est en outre membre de l'Ethos Engagement Pool (EEP) qui, au nom des grandes caisses de pension suisses, assure un dialogue permanent avec les sociétés suisses cotées en Bourse. Deux fois par an, une newsletter informe les destinataires sur les votes de la Caisse. La CPS publie également le détail des votes sur son site Internet, sous la rubrique «Exercice des droits des actionnaires».

4.2 Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2020, les positions ouvertes à terme de la couverture du risque de change (mandat Record Currency Management Ltd.) se présentent comme suit:

Contrepartie	Positions ouvertes en CHF	Valeur de marché (bénéfice/perte) en CHF
Bank of New York Mellon, Londres	105'587'676.58	2'328'323.82
HSBC Bank, Londres	131'901'872.35	-1'626'332.88
JPMorgan, Londres	213'584'671.44	6'627'804.10
Royal Bank of Canada, Londres	225'199'920.76	9'437'281.08
Toronto Dominion, Toronto	182'543'991.00	2'427'112.47
Westpac, Sydney	173'712'178.64	-2'577'704.13
Total	1'032'530'310.77	16'616'484.46

4.3 Prêt de titres

Aucun titre n'était prêté au 31 décembre 2020. Le 27 mars 2020, le prêt de titres a été suspendu jusqu'à nouvel avis en raison d'un profil de risques considéré comme de plus en plus défavorable. Réalisé avec le partenaire Julius Bär & Co., le prêt de titres a généré les revenus suivants:

	2020	2019
Obligations	53'425.76	132'959.12
Actions	2'530.89	6'639.45
Total Produit du prêt de titres	55'956.65	139'598.57

5. Détail du résultat net des placements

	2020	2019
Produit des intérêts sur créances, hypothèques		
Intérêts sur créances	-2'095.43	-1'125.49
Intérêts sur prestations de libre passage	-78'569.41	-83'285.85
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-562.40	-3'492.60
Intérêts sur prêts hypothécaires	1'554.15	2'942.15
Total	-79'673.09	-84'961.79
Liquidités / Couverture du risque de change		
Intérêts	-2'452.90	40'960.42
Intérêts courus	8'966.67	0.00
Gains de change réalisés	47'625'969.51	13'332'419.41
Gains de change non réalisés	36'475'786.71	68'610'133.01
Pertes de change réalisées	-2'383'668.43	-26'131'331.37
Pertes de change non réalisées	-31'739'937.98	-59'715'222.34
Total	49'984'663.58	-3'863'040.87
Obligations CHF		
Intérêts	11'003'563.16	13'183'722.37
Intérêts courus	25'893.63	-393'688.51
Résultats des placements (frais TER)	291'911.16	0.00
Prêt de titres	50'807.24	121'130.93
Gains de change réalisés	5'420'489.75	5'363'165.19
Gains de change non réalisés	83'194'732.41	91'372'562.45
Pertes de change réalisées	-1'231'122.57	-1'102'096.78
Pertes de change non réalisées	-88'580'156.96	-67'644'953.46
Total	10'176'117.82	40'899'842.19
Obligations Devises étrangères		
Intérêts	7'264'443.87	8'336'395.38
Intérêts courus	483'519.64	578'065.02
Prêt de titres	2'618.52	11'828.19
Gains de change réalisés	9'930'576.91	13'888'687.65
Gains de change non réalisés	62'553'580.79	62'796'518.68
Pertes de change réalisées	-12'303'559.61	-9'906'326.70
Pertes de change non réalisées	-63'749'775.83	-53'560'224.77
Total	4'181'404.29	22'144'943.45
Obligations Marchés émergents		
Intérêts	0.00	0.00
Résultats des placements (frais TER)	664'979.92	674'553.33
Gains de change réalisés	0.00	362'282.00
Gains de change non réalisés	23'993'237.59	25'896'994.10
Pertes de change réalisées	-44'746.06	0.00
Pertes de change non réalisées	-31'609'626.36	-16'427'492.03
Total	-6'996'154.91	10'506'337.40

Actions Suisse

Dividendes	6'038'903.41	5'909'518.45
Prêt de titres	28.52	0.00
Gains de change réalisés	1'679'080.12	6'160'657.18
Gains de change non réalisés	57'894'008.36	69'136'778.46
Pertes de change réalisées	-830'340.71	-826'478.37
Pertes de change non réalisées	-57'639'677.58	-29'145'736.07
Total	7'142'002.12	51'234'739.65

Actions Monde

Dividendes	8'386'528.24	7'817'904.76
Prêt de titres	2'502.37	6'639.45
Résultats des placements (frais TER)	11'004.00	0.00
Gains de change réalisés	21'398'232.80	144'715'911.08
Gains de change non réalisés	272'467'555.96	225'376'950.28
Pertes de change réalisées	-30'450'994.17	-18'016'531.83
Pertes de change non réalisées	-236'314'764.24	-236'019'899.53
Total	35'500'064.96	123'880'974.21

Actions Marchés émergents

Dividendes	-6.89	2'605'110.04
Résultats des placements (frais TER)	211'627.98	167'727.14
Gains de change réalisés	0.00	12'485'180.12
Gains de change non réalisés	45'330'467.11	32'159'408.23
Pertes de change réalisées	0.00	-120'344.62
Pertes de change non réalisées	-31'574'511.91	-30'938'503.30
Total	13'967'576.29	16'358'577.61

Insurance Linked Securities

Produit brut	0.00	0.00
Résultats des placements (frais TER)	1'143'462.02	1'105'805.28
Gains de change réalisés	0.00	0.00
Gains de change non réalisés	5'962'311.32	3'570'279.77
Pertes de change réalisées	0.00	0.00
Pertes de change non réalisées	-2'033'731.47	-8'623'256.81
Total	5'072'041.87	-3'947'171.76

Placements opportunistes

Produit brut	60'653.06	0.00
Résultats des placements (frais TER)	141'968.79	28'786.00
Gains de change réalisés	0.00	0.00
Gains de change non réalisés	316'172.24	0.00
Pertes de change réalisées	0.00	0.00
Pertes de change non réalisées	-587'599.34	0.00
Total	-68'805.25	28'786.00

Immobilier Suisse

Produit brut	16'265'092.61	17'942'950.16
Prêt de titres	0.00	0.00
Résultats des placements (frais TER)	3'825'954.16	3'963'385.63
Gains de change réalisés	20'396'176.32	19'499'739.34
Gains de change non réalisés	115'265'716.82	128'734'323.53
Pertes de change réalisées	-1'540'187.45	-139'366.12
Pertes de change non réalisées	-123'046'050.03	-42'563'794.47
Total	31'166'702.43	127'437'238.07

Immobilier Etranger

Produit brut	1'128'602.21	2'880'804.10
Résultats des placements (frais TER)	17'298.05	16'321.17
Gains de change réalisés	0.00	0.00
Gains de change non réalisés	27'270'513.55	31'925'740.94
Pertes de change réalisées	0.00	0.00
Pertes de change non réalisées	-42'501'712.37	-7'609'608.06
Total	-14'085'298.56	27'213'258.15

Total Résultats nets **135'960'641.55** **411'809'522.91**

Le placement de la fortune a généré une performance de 3,6 %, soit 0,6 % de moins que le benchmark qui s'est établi à 4,2 %. En 2019, le placement de la fortune avait produit une performance de 13,3 % (benchmark 13,6 %).

6. Liste détaillée des commissions sur placements et liquidités

		2020	2019
Frais de gestion prélevés directement par les gestionnaires de fortune			
Obligations CHF	Loyal Finance AG	157'256.10	169'563.40
	Bank SYZ SA	210'861.15	213'803.37
	ZKB (Swisscanto Invest by Zürcher Kantonalbank)	194'510.00	192'382.55
	UBS Anlagestiftung "Hypotheken" (depuis 22.7.202	47'594.11	0.00
Obligations Dev. étr.	Vontobel Asset Management AG	190'151.58	195'622.69
Actions Suisse	IAM Independent Asset Management SA	317'223.30	330'027.65
	Pictet Asset Management SA	197'069.05	139'213.53
Actions Monde	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA	161'426.85	185'669.88
	Allianz Global Investors GmbH	652'414.64	742'932.92
Actions M. émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA	65'677.31	25'397.49
Immobilier Suisse	Maerki Baumann & Co. SA	772'036.75	800'495.60
	UBS SA, UBS Asset Management	237'352.80	236'625.00
Immobilier Etranger	UBS SA, UBS Asset Management	150'261.44	155'905.95
Couv. de change	Record Currency Management Limited	192'335.52	186'834.37
Total Frais de gestion de la fortune prélevés directement		3'546'170.60	3'574'474.40
Frais dépositaire central		455'040.45	151'743.67
Frais directs de gestion de la fortune		4'001'211.05	3'726'218.07

7. Frais de gestion de fortune liés aux placements collectifs

Le Total Expense Ratio (TER) indique les coûts qui, dans un fonds, s'ajoutent à la commission d'émission et à la commission de rachat. Ces coûts ne sont pas facturés séparément, mais imputés directement sur le rendement du fonds correspondant.

En vertu des directives de la CHS PP (D – 02/2013), les frais TER calculés approximativement apparaissent dans la comptabilité financière au niveau de la classe d'actifs, d'une part comme résultat des placements et, d'autre part, comme frais de gestion de la fortune.

Les frais de gestion de la fortune sont présentés ci-après conformément à l'art. 48a, al. 3, OPP 2:

Total Placements (valeurs de marché)	3'599'334'250.31
dont Placements collectifs	1'548'203'295.46
- placements transparents	1'548'203'295.46

Taux de transparence en matière de frais

Part des placements dont les frais sont indiqués de manière transparente **100.00%**

Frais de gestion de la fortune établis en CHF	2020	2019
Frais directs de gestion de la fortune	4'001'211.05	3'726'218.07
Frais de gestion de la fortune pour placements collectifs (TER)	6'308'206.05	5'956'578.55
Honoraires PPCmetrics, Kraus Partner et Ethos	365'164.75	331'474.60
Coûts droits de timbre et TVA, frais postaux et bancaires	573'906.45	597'847.45
Total des frais de gestion de la fortune apparaissant dans le compte d'exploitation	10'772'706.27	10'670'099.07
Frais de gestion de la fortune en pour-cent des actifs placés	0.30%	0.31%
Fortune totale	3'599'334'250.31	3'432'076'633.97

8. Déclaration d'intégrité et de loyauté

Tous les gestionnaires de fortune ont remis une déclaration écrite d'intégrité et de loyauté confirmant le respect des dispositions légales relatives à l'autorité de surveillance, aux opérations pour compte propre, à la déclaration des intérêts et à la restitution d'avantages financiers.

La CPS exige en outre des gestionnaires de fortune de communiquer les éventuelles ristournes, rétrocessions ou provisions et, le cas échéant, de les reverser à la Caisse.

9. Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation

Lors de sa première séance de l'année 2016, le Conseil de fondation a décidé de ne pas rémunérer les réserves de cotisations de l'employeur si le taux d'intérêt LIBOR CHF à six mois était négatif. A la date du 04.01.2021, ce taux s'établissait à -0,7278 %.

	2020	2019
SWISS TXT SA		
Au 1er janvier	1'000'000.00	1'000'000.00
Au 31 décembre	1'000'000.00	1'000'000.00

Mediapulse SA

Au 1er janvier	19'743.50	19'743.50
Utilisation	-19'743.50	0.00
Au 31 décembre	0.00	19'743.50

Viasuisse SA

Au 1er janvier	568'129.35	568'129.35
Utilisation	-106'746.05	0.00
Au 31 décembre	461'383.30	568'129.35

Total Réserves de cotisations de l'employeur **1'461'383.30** **1'587'872.85**

Au 31 décembre 2020, les créances de cotisations s'élevaient à 542 532,60 CHF. Elles ont été acquittées en janvier 2020.

10. Charges administratives

	2020	2019
Coûts administratifs assumés par la CPS		
Dépenses Conseil de fondation et Commission de placement	72'758.35	127'146.60
Emoluments Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)	13'600.00	13'040.00
Emoluments Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)	4'423.80	4'425.15
Taxes et émoluments divers	20'081.18	8'034.80
Total	110'863.33	152'646.55
Coûts administratifs assumés par la SSR		
Salaires, prestations sociales, frais, formation continue	1'265'072.05	1'263'572.74
Informatique	26'830.68	46'398.37
Expert prévoyance professionnelle, AON Suisse SA	84'700.00	102'100.00
Révision, BDO / PricewaterhouseCoopers SA	27'999.99	29'251.40
Divers honoraires pour conseils et prestations de tiers	38'016.28	58'955.23
Bâtiments et entretien	0.00	0.00
Matériel de bureau et imprimés	4'664.09	13'368.32
Produits des organisations affiliées	-60'157.49	-196'529.96
Produits CPS (honoraires/revenus)	-44'931.66	-50'085.42
Total	1'342'193.94	1'267'030.68
Total Charges administratives CPS	1'453'057.27	1'419'677.23

VII. EXPLICATIONS DES AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION
1. Autres dettes

Le poste du passif «Autres dettes» se compose des créances du Fonds de garantie LPP, de l'impôt à la source, du droit de timbre et de la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que des autres créanciers.

2. Prélèvement anticipé pour l'acquisition d'un logement (EPL)

En 2020, 42 assuré.es ont demandé un versement anticipé pour l'acquisition d'un logement (EPL). Le montant moyen des prélèvements anticipés s'est élevé à 111 717 CHF (2019: 34 assuré.es, montant moyen de 80 204 CHF).

VIII. EXIGENCES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE

L'autorité de surveillance n'a émis aucune exigence.

IX. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE**1. Découvert/explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)**

Aucune remarque.

2. Opérations particulières – Intégration Prévoyance des cadres

Au 1^{er} janvier 2020, la CPS a repris les rapports de prévoyance découlant de la résiliation de l'assurance des cadres de la SSR auprès de la fondation collective Gemini. Elle a comptabilisé la prestation de sortie de 541 cadres pour un montant de 32,042 millions CHF au titre des prestations de libre passage. Au 1^{er} janvier 2020, elle a en outre repris 122 engagements de rentes, dont 17 sont réassurés après de SwissLife avec un capital de couverture de 8,652 millions CHF. Par ailleurs, un rachat de 2,975 millions CHF a été opéré dans les provisions techniques et la provision pour fluctuations de valeurs de la Caisse. Enfin, la somme de 4,833 millions CHF qui correspond aux fonds restant de l'assurance des cadres, a été répartie entre les 694 destinataires ayants droit. Dans son rapport d'intégration du 23 novembre 2020, l'expert en prévoyance professionnelle a confirmé que l'intégration s'est déroulée correctement et que la situation financière de la caisse n'en a pas été modifiée.

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DU BILAN

Aucune remarque.